Liste des pièces justificatives à produire en vue de la délivrance d'une autorisation provisoire de séjour au titre de la protection temporaire

Catégories visées par la décision du Conseil de l'UE du 3 mars 2022	Pièces justificatives
	✓ Le formulaire de demande dûment rempli ;
	 ✓ Quatre photographies de face, tête nue, de format 3,5 cm x 4,5 cm, récentes et parfaitement ressemblantes;
⇒ Toutes catégories	 ✓ Justificatif de domicile ou d'hébergement: Facture au nom de l'intéressé (facture d'eau, de gaz, d'électricité,
(Cas n°1, n°2, n°3, n°4)	de téléphone) ou au nom de son hébergeant ; ou quittance de loyer au nom du demandeur ou de son hébergeant ; ou attestation d'hébergement par un foyer ou une association (les déclarations sur l'honneur sans autre justificatif sont acceptées lorsqu'il s'agit d'une personne morale).
 <u>Cas n°1</u>: Ressortissants ukrainiens résidant en Ukraine avant le 24 février 2022 et déplacés d'Ukraine à partir du 24 	 ✓ Justificatif de nationalité: passeport valide ou périmé depuis moins de deux ans, ou CNI valide ou périmée depuis moins de deux ans, ou attestation consulaire ukrainienne. ✓ Copie du tampon d'entrée dans l'espace Schengen (ou à
février ou après cette date ou présents à cette date dans une Etat-	défaut, tout justificatif attestant d'un déplacement hors d'Ukraine, entre autres justificatifs de déplacement);
membre de l'Union	 ✓ Copie du visa Schengen (si passeport non biométrique) ou compostage du document de voyage.
Cas n°2: Les apatrides ou ressortissants d'un pays	✓ Justificatif d'état-civil : CNI, passeport, ou tout autre document justifiant de l'état civil (livret de famille) ;
tiers autre que l'Ukraine qui ont bénéficié d'une protection internationale	✓ Copie du titre leur octroyant la protection internationale ou nationale en Ukraine;
ou d'une protection nationale équivalente en Ukraine avant le 24	✓ Copie du tampon d'entrée dans l'espace Schengen (ou à défaut, tout autre justificatif attestant d'un déplacement hors d'Ukraine, entre autres justificatifs de
février	déplacement). ✓ Justificatif d'état-civil : CNI, passeport, ou tout autre document justifiant de l'état civil ;
 <u>Cas n°3</u>: Membres de famille des deux premières catégories 	 Justificatif du lien de famille avec la personne d'une des deux premières catégories;
	✓ Copie du tampon d'entrée dans l'espace Schengen (ou à défaut, tout autre justificatif attestant d'un



Direction générale des étrangers en France DIMM/DA

	déplacement hors d'Ukraine, entre autres justificatifs de déplacement).
Cas n°4: RPT qui était en séjour régulier en Ukraine et qui ne peuvent dans leur pays dans des conditions sûres et durables ainsi que les membres de leur famille	✓ Les pièces justificatives à transmettre pour cette catégorie seront arbitrées ultérieurement.

